



Réclamation Facture abonnement SFR mobile

Par **lopespaolo71**, le **29/03/2017** à **09:26**

BonjourrrrrJ'ai appelé SFR le 27/02/2017 pour leur signaler que ma facture était de 59,32 euros au lieu de 41,99 euros, la personne m'a assuré qu'il ferait le nécessaire.rnHors, je viens de recevoir une nouvelle facture avec un montant supérieur(51,99 au lieu de 41,99) et sans raisons.rnPouvez m'indiquer les démarches à suivre pour régler ce désagrément?rnPuis-je faire opposition sur le prélèvement automatique à ma banque si le problème persiste?

Par **morobar**, le **29/03/2017** à **10:08**

Bonjour,rnIl vaut mieux éviter ce genre de manœuvre qui aboutit toujours à:rn* l'ouverture d'un contentieux avec recouvrement par une officine donc un tiers qui ne peut pas négocier ou instruire les motifsrn* la suspension de la ligne voire une résiliation avec perte de la portabilité du numérorn* l'inscription sur le fichier PREVENTELrnIl faut prendre son stylo et s'adresser au SAV de l'opérateur même s'il reste un peu sourd/aveugle au début.